

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le non-respect du règlement peut entraîner l'exclusion de l'association.

☞ **Cours de danse proposés** (sous réserve de modification(s))

- ✓ Éveil (enfants de 4 à 6 ans)
- ✓ Initiation (enfants de 6 à 8 ans)
- ✓ Jazz (à partir de 8 ans)
- ✓ Classique (à partir de 8 ans)
- ✓ Adultes (à partir de 16 ans)
- ✓ Pilates (à partir de 16 ans)

☞ **Conditions d'inscription**

- ✓ Être au moins âgé de 4 ans au 1^{er} septembre de la saison en cours.
(Application du décret de loi n°92-123 du 27 février 1992 du ministère de la culture)
- ✓ Remettre le **jour de l'inscription**, un dossier **complet**, soit :
 1. le formulaire d'inscription complété
 2. un certificat de non contre-indication à la pratique de l'activité (uniquement pour les personnes majeures).
 3. l'adhésion à l'association (une adhésion par famille non remboursable)
 4. la totalité du règlement de la cotisation annuelle
 5. un chèque de caution de 20€ par élève (voir § "Gala").

**L'inscription ne sera enregistrée que si le dossier est complet.
Toute année commencée est due intégralement.**

☞ **Modalités de règlement de la cotisation et de l'adhésion annuelles:**

- Le règlement s'effectue en totalité, de préférence par chèque (s), lors de l'inscription.
- Aucun échelonnement de paiement ne sera accepté en espèces.
- Le montant de la cotisation annuelle sera majoré de 10€ par niveau, pour toute demande formulée au-delà de la date dédiée aux inscriptions de septembre.

☞ **Déroulement des cours:**

- La responsabilité de l'association n'est engagée que pour la durée des cours.
- Les horaires des cours doivent être respectés par l'élève et son accompagnateur.
- En cas d'urgence, le responsable légal (ou une personne qu'il aura désigné) doit être joignable au téléphone pendant l'activité de l'enfant.
- L'accès à la salle de danse est strictement réservé au professeur et à ses élèves.
- L'assiduité de l'élève étant nécessaire pour progresser, **toute absence doit être justifiée auprès du professeur ou par envoi d'un mail à l'association.**
- L'élève doit respecter le professeur, les autres élèves, le matériel et les locaux.
- les téléphones mobiles doivent être éteints.
- La nourriture, les chewing-gum ou confiseries sont interdits dans la salle de danse.
- Les familles doivent veiller à ce que les enfants soient passés aux toilettes avant le cours.

Le professeur se réserve le droit d'exclure tout élève ne respectant pas ces règles

☞ **Tenue de danse**

LE PORT DE CHAUSSURES UTILSÉES EN EXTÉRIEUR EST INTERDIT

Quel que soit le cours ou le niveau:

- ✓ les cheveux longs doivent être attachés et le visage doit être dégagé,
- ✓ les montres et les bijoux sont interdits pendant le cours.

+ **Éveil et Initiation :**

Justaucorps,
Collants sans pieds,
Pieds nus ou chaussettes,
Cache-cœur (facultatif).

+ **Jazz :**

Pantalon de jazz,
Justaucorps ou tee-shirt près du corps,
Pieds nus ou chaussettes,
Cache-cœur (facultatif).

+ **Classique :**

Justaucorps
Collants avec pieds
Demi-pointes en tissu,
Cache-cœur (facultatif).

+ **Pilates :**

Legging,
Tee-shirt,
Pieds nus ou chaussettes,
S'équiper d'un tapis de sol de 1 cm d'épaisseur minimum.

☞ **Annulation des cours:**

- L'association dégage sa responsabilité en cas d'absence imprévue du professeur, les parents doivent donc s'assurer de la présence de celui-ci avant de laisser leur(s) enfant(s).

- Tout cours annulé, suite à l'absence d'un professeur, sera rattrapé durant les vacances scolaires qui suivent.

L'association ne sera pas redevable d'un élève absent lors du cours de rattrapage.

- En cas d'annulation pour une cause non imputable à l'association (intempéries, salle de danse non disponible, arrêt maladie du professeur, etc.), les cours ne seront ni rattrapés, ni remboursés.

- En cas d'annulation de dernière minute d'un cours, une affiche sera apposée, sur la porte d'accès au complexe sportif, **dans la mesure du possible**.

Les adhérents ayant indiqués leur numéro de téléphone mobile sur le formulaire d'inscription seront avisés dans la mesure du possible par sms.

☞ **Gala**

Tous les deux ans (fin d'années scolaires paires), l'association organise un gala de fin de saison.

La participation au gala n'est pas obligatoire.

Au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire, le responsable légal de l'élève confirmera par écrit la participation du danseur au gala (remise d'un coupon-réponse au professeur).

En absence de réponse écrite dans les délais précisés sur le coupon, l'élève sera considéré comme "non engagé" et ne participera pas au gala.

Lors de l'inscription, un chèque de caution de 20€ sera demandé à chaque élève.

En cas de désistement d'un élève s'étant engagé à participer au gala, ce chèque, destiné à couvrir les frais de confection, de location et/ou d'achat de costume(s), sera encaissé par l'association Arabesque.

Dans le cas contraire, l'association Arabesque s'engage à détruire ce chèque après le gala.

☞ **Cours d'essai**

Les **nouveaux inscrits** ont la possibilité de venir essayer un cours gratuitement lors de la première semaine de cours, à condition de s'être inscrit préalablement lors de la session d'inscription.

Le règlement de la cotisation étant encaissé la semaine suivant la semaine de reprise, les élèves ne souhaitant pas donner suite à leur inscription doivent se signaler soit par mail, soit directement auprès du professeur avant le début de la deuxième semaine de cours.

Dans le cas contraire, la cotisation annuelle sera encaissée.

☞ **Planning des cours**

Le planning définitif sera établi à l'issue des inscriptions de septembre.

En cas de modification(s), vous en serez rapidement informé.

Les élèves des cours "Compagnie" sont soumis à des règles supplémentaires qui font l'objet d'un contrat spécifique.

Fait à St Gildas des Bois, le 04/02/ 2023.


Valérie BINSSE
Présidente.

INFORMATION / CONTACT :

Adresse mail : arabesquestgildas@yahoo.fr

Site Internet : https://arabesque_danse.sportsregions.fr



[@arabesquestgildasdesbois](#)



[@arabesquestgildas44](#)